



Assemblée générale

Distr. limitée
19 janvier 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 109 de l'ordre du jour

Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

Bélarus: amendement à l'amendement [A/76/L.33](#) au projet de décision [A/76/L.31](#)

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles

1. Supprimer « en janvier 2022 » après « les restrictions logistiques appliquées à la tenue en toute sécurité de réunions en personne au Siège de l'ONU, à New York ».
2. Remplacer les alinéas a) à d) par « que le Comité spécial tiendra sa première session de négociations à New York, le 18 avril 2022 au plus tard ».

